DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 05 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 octobre à seize heures et trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Eric FERRERE – M. Pierrot CANTINA – M. Sully POTTER - Mme Marie Paule SELLY
Pour l'UDAF : M René VLODY
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : M. Gidexe PERSEE
Pour l'Association Avirons Jeunes : M. Jean Dany VELNA
Pour l'Association Roulé Mon Z'Avirons : M. Guillaume ROBERT

Procuration : M. Jean Daniel DENNEMONT (Conseiller municipal) donne mandat à M. Pierrot CANTINA

Absents : Mme Marie Hélène RICQUEBOURG (Conseillère Municipale) Mme Nadia ROCHE-LESQUELIN (Conseillère Municipale) - Mme Marie-Hélène VELNA (Hand'Semb) - M. Jean Michel CADET (Club des Amis) -

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Monsieur Guillaume ROBERT** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **M. Guillaume ROBERT** est désigné pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour.

& &
&

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **30 septembre 2026** et que le nombre des membres en exercice étant de **13**, le nombre des membres présents est de **08.**

Le Président,

MAIRIE DES AVIRONS Dépt. DE LA REUNION C.C.A.S

Eric FERRERE

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 13 OCT. 2026

RAPPORT N° 6 : Réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) du territoire des Avirons

Le Code de l'action sociale et des familles prévoit que les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population de leur territoire ;
L'Analyse des Besoins Sociaux constitue un outil de connaissance, d'observation et d'aide à la décision permettant d'identifier les caractéristiques de la population, les fragilités sociales, les besoins des habitants ainsi que les ressources et dispositifs existants sur le territoire ;
Cette démarche doit s'appuyer sur un diagnostic sociodémographique du territoire et être conduite en associant les différents acteurs publics et privés intervenant dans les domaines de la prévention et du développement social ;
Aussi, elle s'appuie sur la volonté du Centre Communal d'Action Sociale des Avirons de disposer d'une connaissance actualisée des besoins de la population afin d'adapter et de renforcer les politiques sociales conduites sur le territoire communal.
La réalisation de cette Analyse des Besoins Sociaux permettra notamment d'identifier les principales problématiques sociales rencontrées par les habitants des Avirons, de mettre en évidence les évolutions démographiques et sociales du territoire, d'analyser l'adéquation entre les besoins identifiés et l'offre existante et de dégager des pistes d'action prioritaires pour le CCAS et ses partenaires ;

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'approuver** le principe de la réalisation d'une **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** portant sur l'ensemble de la population du territoire de la commune des Avirons.
- **D'autoriser** le Président du Conseil d'administration du CCAS, ou son représentant, à engager et coordonner les démarches nécessaires à la réalisation de cette Analyse des Besoins Sociaux et à solliciter, le cas échéant, les partenaires institutionnels et financiers susceptibles d'accompagner cette démarche.
- **D'autorise**r le Président du Conseil d'administration du CCAS à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ceci exposé, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de la réalisation d'une **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** portant sur l'ensemble de la population du territoire de la commune des Avirons.
- **Autorise** le Président du Conseil d'administration du CCAS, ou son représentant, à engager et coordonner les démarches nécessaires à la réalisation de cette Analyse des Besoins Sociaux et à solliciter, le cas échéant, les partenaires institutionnels et financiers susceptibles d'accompagner cette démarche.
- **Autorise** le Président du Conseil d'administration du CCAS à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour expédition conforme,
Le Président

MAIRIE DES AVIRONS
C.C.A.S
Dépt. DE LA REUNION

Eric FERRERE

PUBLIÉ LE : 13 OCT. 2026

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.